



Syndicat isérois
des rivières
Rhône aval



PRÉSERVER. PROTÉGER.
GÉRER DURABLEMENT
LA RESSOURCE EN EAU

RAPPORT ANNUEL

2022





EDITO

En 2022, le syndicat isérois des rivières Rhône aval a poursuivi les actions engagées sur son territoire. Avec plusieurs projets de restauration morphologique et de continuité écologique concrétisés, l'année écoulée a donné à voir les actions du SIRRA, à travers notamment des travaux et des actions de concertation.

Améliorer la fonctionnalité des milieux s'inscrit dans une stratégie plus globale autour de la ressource en eau ; une ressource précieuse comme nous l'ont rappelé les épisodes de sécheresse de l'été dernier. Une situation critique, qui tend à se normaliser, et qui pousse les collectivités à chercher un équilibre entre les enjeux et les risques encourus. La protection des populations, des biens et des activités face aux potentiels épisodes climatiques entraînant des crues ou bien des inondations, fait partie intégrante des compétences du SIRRA, avec notamment la gestion et le suivi des ouvrages, désormais pleinement intégrés aux missions qui incombent au syndicat. Gérer et anticiper les situations de crise impliquent également de mobiliser un réseau, avec un travail de sensibilisation et de prévention sur le territoire. Ainsi, le SIRRA est aujourd'hui un partenaire primordial des EPCI dans l'accompagnement des projets d'urbanisme portés par les collectivités.

À travers ce rapport, je vous invite à prendre connaissance des actions réalisées, par thématique, et profite de cette occasion pour remercier l'ensemble de nos partenaires et financeurs sans qui les projets ne pourraient voir le jour.

Franck POURRAT, Président du SIRRA

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL

2022

1. GOUVERNANCE ET VIE DU SYNDICAT - P.5

2. BILAN DES ACTIONS MENÉES - P.11

A. PRÉSERVER LA RESSOURCE - P.14

B. PROTÉGER LE MILIEU - P.20

C. FAIRE FACE AUX INONDATIONS - P.26

D. COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER - P.34

E. SUIVRE LES OUVRAGES - P.38

3. ÉLÉMENTS FINANCIERS - P.41

« PRÉSERVER. PROTÉGER. GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU. »

Telle est la vocation du Syndicat isérois des Rivières Rhône Aval, disposant de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) mais également de la gestion du grand cycle de l'eau.

Le SIRRA est la structure porteuse de nombreuses démarches contractuelles, qui définissent des programmes d'actions pluriannuels, sur l'ensemble des thématiques évoquées dans ce rapport.

Les actions du SIRRA sont réalisées grâce :

- Aux contributions annuelles des 6 EPCI/collectivités membres



- Au soutien de ses principaux financeurs :



- A l'appui de ses partenaires techniques (Chambre d'agriculture, fédérations de pêche et de chasse, chambres consulaires, associations environnementales, ...)

GOUVERNANCE ET VIE DU SYNDICAT

QUELQUES INFOS CLÉS



**6 EPCI/
COLLECTIVITÉS
MEMBRES**



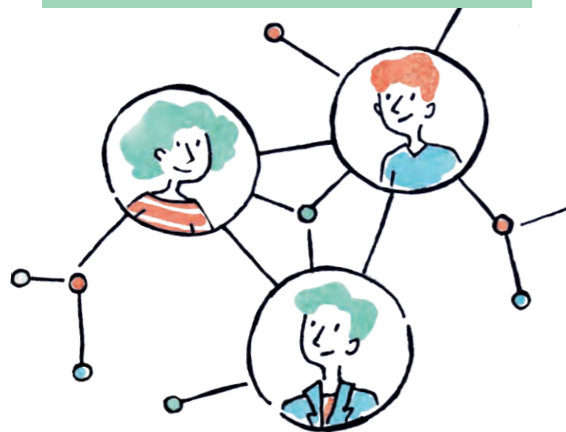
**4 ARRIVÉES/DÉPARTS
D'AGENTS**

+ 1 mouvement / 21 agents



**UN NOUVEAU PRÉSIDENT
POUR LE SIRRA**

2 SITES DE TRAVAIL
ouverts pour consolider
l'équipe portée à 21 agents
dès début 2022.



**29 DÉLÉGUÉS TITULAIRES
(+ 29 SUPPLÉANTS)**

9 MEMBRES AU BUREAU

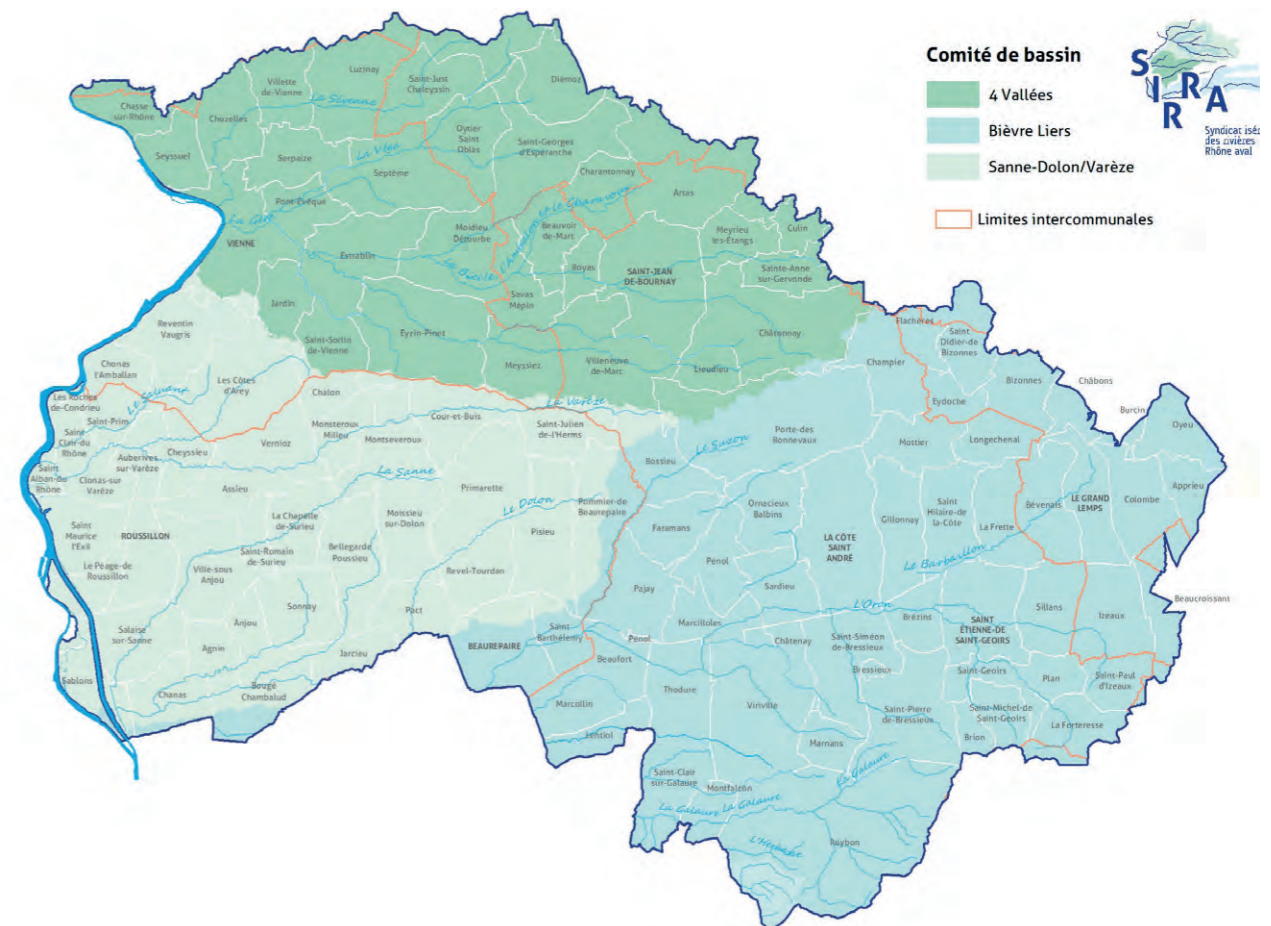
1

UN VASTE TERRITOIRE D'ACTION

Le périmètre d'intervention du SIRRA répond à une logique hydrographique de bassins versants; Espaces sur lesquels chaque goutte d'eau tombée s'achemine jusqu'à un exutoire, en l'occurrence le Rhône à l'aval de Lyon.

Carte d'identité du territoire (données 2020)

Nombre de communes : **121**
Superficie : **1592 km²**
Réseau hydrographique principal :
4 vallées : La Gère, la Véga, la Sévenne et la Gervonde-Ambalon-Vésonne
Bièvre-Liers : l'Oron, le Rival et le Suzon
Sanne-Dolon/Varèze : La Sanne, le Dolon, la Varèze et le Saluant
Tête de bassin de la Galaure et de l'Herbasse
Population: **environ 225 000 habitants**



2

ENGAGÉS POUR LA RESSOURCE EN EAU !

Les élus en poste en 2022 sont au nombre de 29 délégués titulaires. Ces 29 délégués sont désignés par les 6 EPCI/collectivités membres du SIRRA.

BIEVRE EST	CHARLETY Philippe - Membre bureau COLLET Alain
BIEVRE ISÈRE COMMUNAUTE	SAVIGNON Eric - Membre bureau COLLET Evelyne puis METAY Sébastien CARRON Catherine puis ORCEL Laurent POURRAT Franck - Président FAUCHON Carole ROLAND Thierry CREZE Bernard
COLLINES ISÈRE NORD COMMUNAUTÉ	ORELLE Pierre-Louis - Membre bureau NEPLE Alain CASTAING Patrick
CC ENTRE BIEVRE ET RHONE	MOULIN Philippe AZZOPARDI Xavier TEIL Laurent - Vice-Président MALATRAIT Jean-Charles - Membre bureau ARGOUD Yvan DESCHAMPS Sylvie GODET Arnaud
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	CURTAUD Patrick puis HYVERNAT Nicolas - Membre bureau DAUBREE Martin - Vice président FAÏTA Martine puis SILVESTRE Maryline PETREQUIN Christian JANIN Christian DREVON Gilbert JESTIN Dominique
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE	DEBOST Claire - Membre bureau CHARLES Christophe GRANGEOT Christelle



3

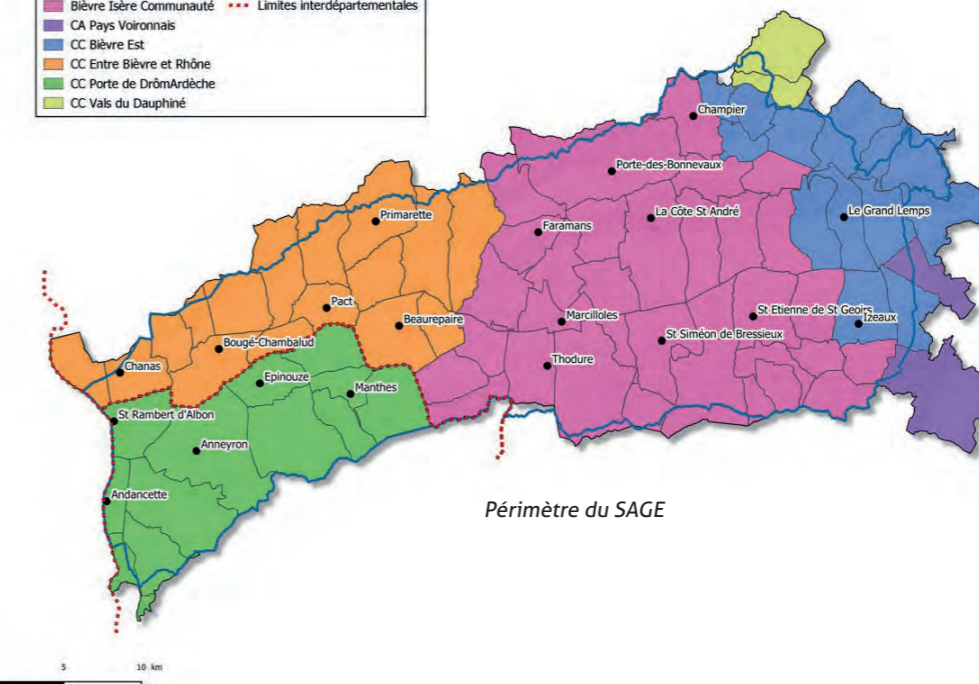
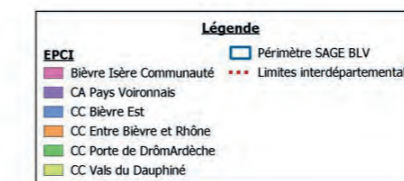
INFORMATIONS AU SUJET DE LA GOUVERNANCE

Pour faire suite aux élections qui se sont tenues dans le courant de l'année et qui ont influé sur la composition des délégations des différents EPCI, **plusieurs membres du comité syndical ainsi que du bureau du SIRRA ont été redésignés, et un nouveau Président a été élu, Franck Pourrat.**

Pour rappel, le comité syndical se réunit environ tous les deux mois, les séances sont ouvertes au public et les dates publiées dans l'agenda sur le site internet du SIRRA.

En 2022, la Cour Régionale des Comptes a lancé un audit sur la gouvernance de plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Parmi eux, celui élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) Bièvre Liers Valloire, dont la structure porteuse est le SIRRA. Le rapport conclut globalement à **une bonne gestion de l'outil**, et encourage la CLE et le SIRRA à développer les actions, notamment de communication, en vue d'améliorer leur notoriété.

Le périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire comprend en totalité ou pour partie 79 communes dont 67 dans le département de l'Isère et 12 dans le département de la Drôme.



4

DES NOUVEAUX FORMATS POUR LES COMITÉS DE BASSIN ET LES COMMISSIONS DE PROGRAMMATION

En décembre 2022 se sont tenus les comités de bassin ainsi que les commissions de programmation. Il a été choisi cette année de les regrouper sur un temps commun, par bassin versant, avec dans un premier temps le comité de bassin dans lequel est proposé le programme d'actions pour l'année suivante, immédiatement suivi par la commission de programmation **qui valide le programme d'actions présenté ainsi que son financement.** Le pouvoir décisionnaire revient uniquement aux élus intercommunaux, qui siègent aux commissions de programmation, tandis que les élus communaux peuvent prendre connaissance de l'avancement des projets et études en cours sur le territoire, et poser leurs questions. Ces rendez-vous restent **des moments privilégiés d'échanges entre les élus du territoire**, y compris ceux qui ne siègent pas dans les instances du SIRRA.



4

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE AU 31 DÉCEMBRE 2022

En 2022, le SIRRA a accueilli 4 nouveaux agents, et 1 membre de l'équipe a pris de nouvelles fonctions.

Catherine CASIER a rejoint l'équipe du SIRRA en janvier 2022 au poste de gestionnaire finances, commande publique et ressources humaines afin de venir consolider le pôle «Ressources».

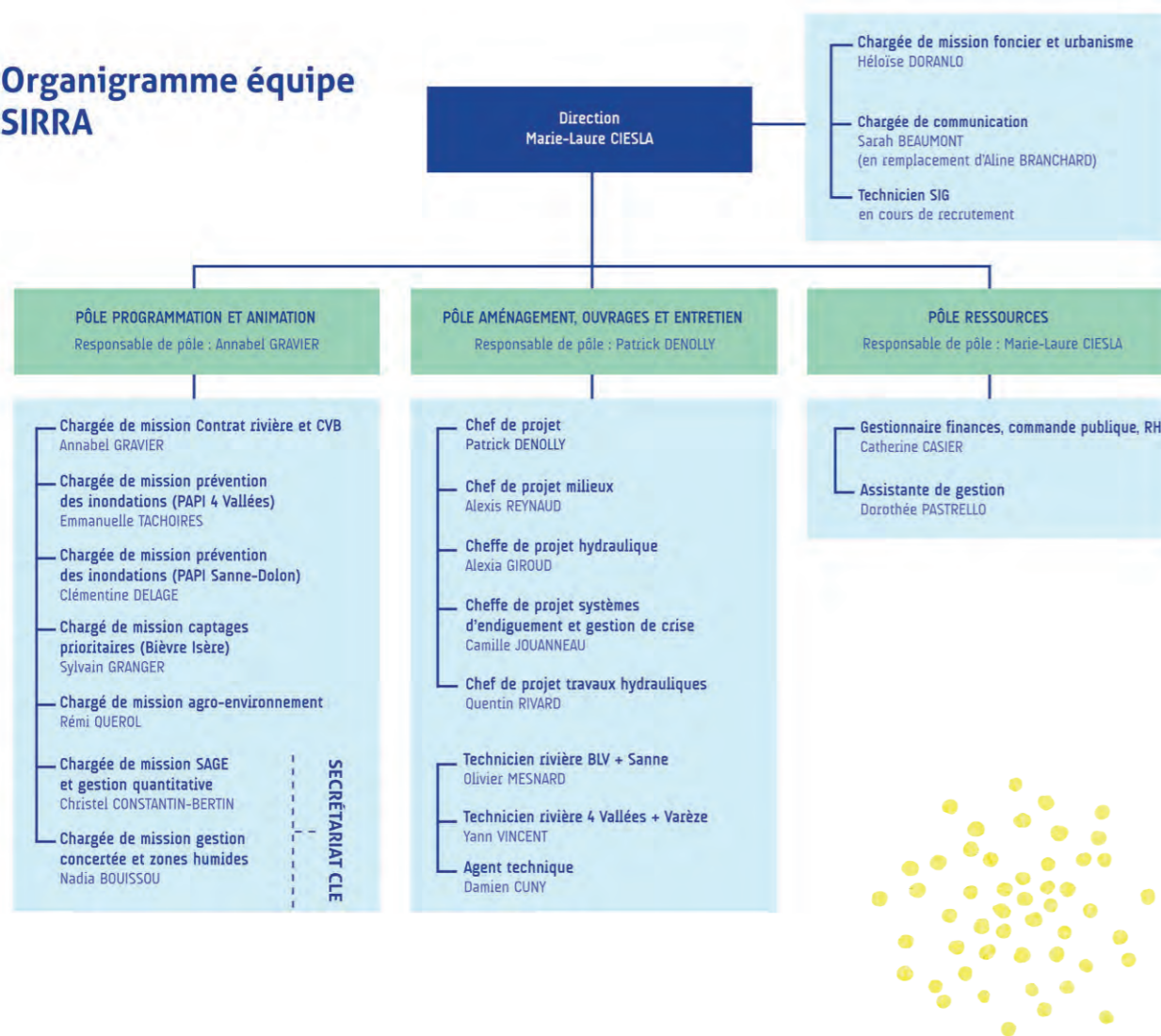
Olivier MESNARD a pris la suite de **Quentin RIVARD** au poste de Technicien rivière Bièvre Liers Valloire et Sanne depuis juillet 2022.

Quentin RIVARD occupe désormais le poste de Chef de projet travaux hydrauliques.

Sarah BEAUMONT est arrivée en août 2022 en tant que chargée de communication dans le cadre du remplacement pour un an d'**Aline BRANCHARD**.

Au poste de Cheffe de projet systèmes d'endiguement et gestion de crise on trouve un nouveau visage avec le recrutement de **Camille JOUANNEAU** en septembre 2022.

Organigramme équipe SIRRA



BILAN DES ACTIONS MENÉES

ETAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES D'ACTION PORTÉS PAR LE SIRRA 2022



Le SIRRA pilote différents outils thématiques et multithématiques. Ces outils contractuels fixent des objectifs et permettent l'obtention de subventions.

CONTRAT RIVIÈRE
vallées
achevé en 2021
poursuite des actions

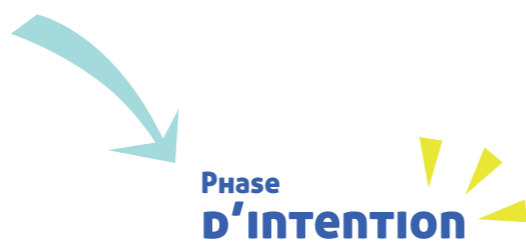


P.G.R.E
vallées
Plan de Gestion de la Ressource en Eau
N +1 +2 +3 +4 +5



P.A.P.I
vallées
Programme d'Action Prévention Inondations
N +1 +2 +3 +4
Montant du programme : 1 750 000€ HT

P.A.P.I
Sanne - Dolon
Programme d'Action Prévention Inondations
N +1 +2 +3 +4
Montant du programme : 633 500€ HT



CONTRAT VERT ET BLEU
Bièvre - Valloire
évalué

P.S.E
Paielements pour Services Environnementaux
N +1 +2 +3 +4
Montant du programme : 5 M € HT

Premiers paiements en 2022

P.A.E.C
Projet Agro Environnemental et Climatique
achevé en 2021

RÉFLEXION SUR LA RECONDUITE DU DISPOSITIF à l'échelle du SIRRA

P.G.R.E
Bièvre - Liers - Valloire
Plan de Gestion de la Ressource en Eau
N +1 +2 +3 +4
Montant du programme : 40 M € HT

Premiers bilans, TABLEAUX DE BORD DE SUIVI

CONTRAT DE BASSINS
Bièvre - Liers - Valloire - Samne
N +1 +2 +3
Montant du programme : 36 M € HT

SAGE
Bièvre - Liers - Valloire
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
N +1 +2 +... +10



PRÉSERVER LA RESSOURCE

QUELQUES ///// INFOS CLÉS



1 NOUVEL OUTIL DE SENSIBILISATION
autour de la ressource en eau



1^{er} VERSEMENT DES PSE
POUR LES 77 AGRICULTEURS
ENGAGÉS



2 CAMPAGNES D'ANALYSES
de la qualité sur la nappe des alluvions
Bièvre Liers Valloire



+ de 130
JOURS EN SITUATION
D'ALERTE, ALERTE RENFORCÉE
OU CRISE

-20% à -25% de pluie sur 2022 en comparaison à
une année moyenne



Le SIRRA met en place, suit et coordonne des actions de surveillance et de gestion des eaux superficielles et souterraines pour que la qualité et la quantité ne soient pas menacées.

1

EVALUER ET SUIVRE LES NIVEAUX D'EAU SUR LE TERRITOIRE ...

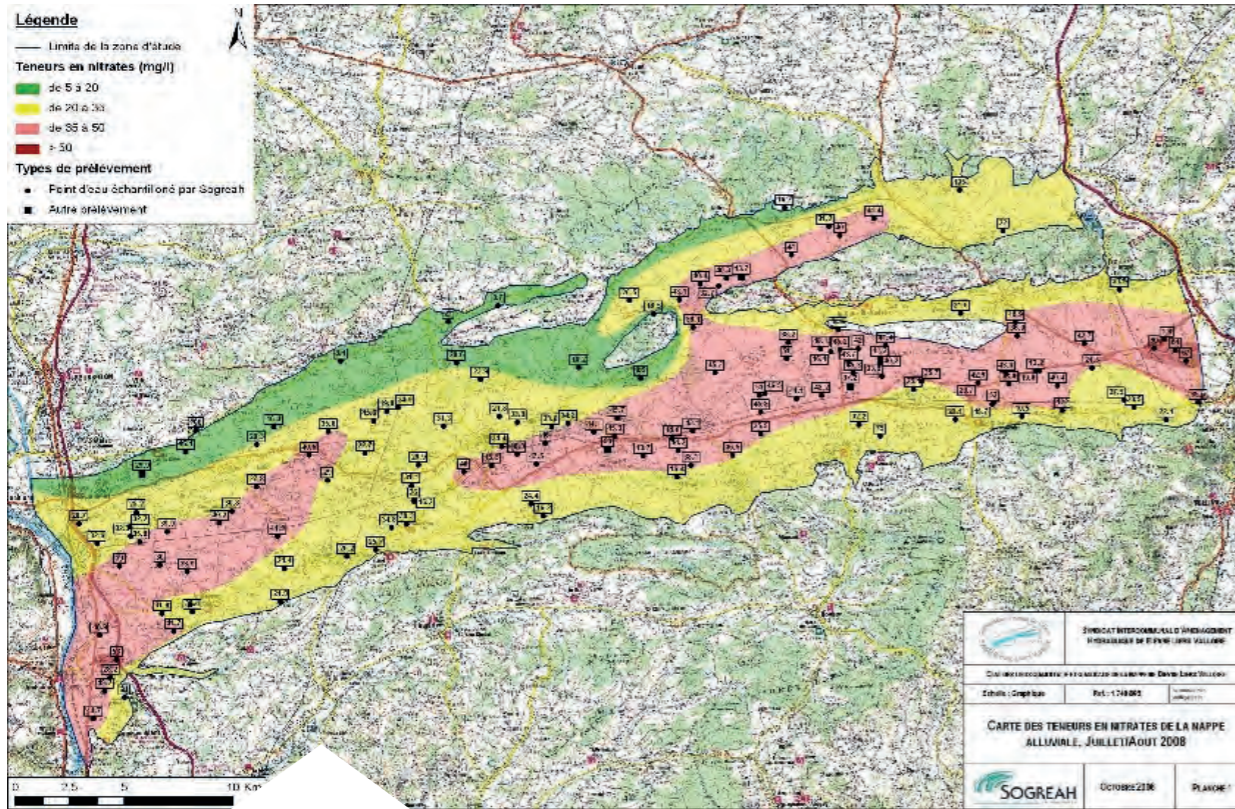
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bièvre Liers Valloire prévoit d'améliorer la connaissance du fonctionnement des sources de Manthes et de Beaufort. En effet, ces sources sont les zones d'émergence de la nappe les plus remarquables du territoire de Bièvre Liers Valloire.

« Une augmentation de l'occurrence de l'assèchement des sources a été constatée ces dernières années. »

La Commission Locale de l'Eau a donc engagé, en octobre 2021, une étude visant à mettre en place un protocole de suivi quantitatif des sources de Manthes et de Beaufort pour une période de 5 ans minimum. Dans le cadre de la 1^{ère} phase de l'étude, visant à préciser le fonctionnement hydrologique des deux zones de sources et à identifier les dispositifs de suivi existants, deux campagnes de suivi des débits et des niveaux de nappe ont été réalisées : une en période de hautes eaux (fin mars 2022) et une en période de basses eaux (mi-septembre 2022). La phase suivante consistera à définir plusieurs scénarios de réseau de mesures pour le suivi quantitatif.

Plus globalement à l'échelle de l'ensemble de son territoire d'action le SIRRA a travaillé en 2022 à la définition d'un réseau de suivi de la ressource, qui s'appuiera sur la création de nouveaux points de mesure qui viendront compléter les dispositifs existants.





2

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA QUALITÉ DES EAUX

Afin d'actualiser les connaissances qualitatives et quantitatives de la nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire.

« Une étude globale de cette nappe a été engagée en 2021. »

Deux campagnes de prélèvements et analyses (paramètres azotés, pesticides, polluants d'origine domestique, pharmaceutique ou industrielle) des eaux de la nappe ont été réalisées en 2022, l'une en juin (situation de moyennes/hautes eaux) et l'autre en décembre (situation de basses eaux). L'interprétation de ces résultats aura lieu en 2023.

FOCUS

2022, une année de sécheresse exceptionnelle qui pourrait devenir la norme ?

En 2022, les bassins versants du territoire du SIRRA, comme de nombreux autres territoires à l'échelle nationale, ont été placés en état d'alerte, alerte renforcée ou crise par la Préfecture de l'Isère pendant plus de 130 jours entre juin et octobre 2022.

En effet, malgré une année 2021 qui avait permis de retrouver des niveaux des nappes largement au-dessus de la moyenne, la baisse des nappes a débuté à partir des mois d'avril/mai pour atteindre de nouveau des niveaux bas durant l'été. Concernant les rivières, la saison estivale particulièrement aride en 2022 a entraîné l'assèchement de plusieurs cours d'eau et notamment du Rival à Brézins, à sec de mi-juillet à mi-octobre.

Le SIRRA a pu constater concrètement ce déficit de précipitations sur le territoire des 4 Vallées, grâce à un réseau de pluviomètres installé depuis 2003, et qui permet un suivi des mesures de pluie à l'année. Celui-ci montre une diminution de 20 à 25 % des précipitations en 2022 par rapport à la moyenne des mesures rapportées jusqu'à présent. Ceci met en lumière une situation critique, qui pourrait tendre à se normaliser en raison du changement climatique. Bien que ce soit le Préfet qui impose des

mesures de restriction liées à la sécheresse, le SIRRA, qui participe au comité départemental de l'eau en charge d'apprécier la situation de la ressource en eau sur le département en période de sécheresse, se fait le relai de l'information et peut accompagner les communes de son territoire pour comprendre les arrêtés et leurs applications.

Outil utile, [le site internet « propluvia »](#) permet de connaître la situation et les restrictions sécheresse en cours par simple clic sur la commune concernée.

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse
Usages d'agrément quelle que soit la ressource : Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

ALERTE niveau 2/4

INTERDICTION ENTRE 11h et 18h des prélèvements domestiques (seau, pompe manuelle et tout autre dispositif de pompage ou de rejet) et **INTERDICTION** des rejets directs dans les cours d'eau

INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées de lances haute pression ou de recyclage de l'eau)

INTERDICTION ENTRE 11h et 18h d'arroser les pelouses, espaces verts, jardins potagers, stades et autres espaces sportifs

INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert
INTERDICTION de prélever dans ces fontaines si l'arrêt est techniquement impossible

INTERDICTION de remplir et vider les piscines privées
INTERDICTION de remettre à niveau les piscines entre 18h et 0h

INTERDICTION de remplissage ou maintien du niveau des plans d'eau à usage personnel

INTERDICTION de laver les voiries (hors impératif sanitaire ou sécuritaire) et de laver les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisées (hors impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par des professionnels)

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère
<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Sécheresse2/Sécheresse>

Accueil > Politiques publiques > Environnement > Eau > Sécheresse > Sécheresse



3

RÉCOMPENSER L'ENGAGEMENT POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ

Près de deux ans auront été nécessaires à la construction d'un dispositif de « Paiements pour Services Environnementaux » (PSE) adapté à l'agriculture de notre territoire. Financé par l'Agence de l'eau, ce programme prévoit de verser **4,8 millions d'Euros aux 77 agriculteurs engagés sur 9 234 hectares à faire évoluer leurs pratiques en faveur de l'environnement, de 2022 à 2026.**

Son inauguration a eu lieu le mardi 28 juin 2022. Franck Pourrat, Président du SIRRA, aux côtés de Nicolas Alban, Directeur de la délégation de Lyon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi que l'ensemble des partenaires techniques et financiers, dont le Département de l'Isère, représenté par Claire Debost, conseillère départementale, ont officialisé leur engagement auprès des agriculteurs mobilisés et leur volonté de travailler ensemble, à l'échelle des bassins versants.

« Pour encourager des pratiques et des aménagements qui participent à la préservation de l'eau et de la biodiversité. »

Les agriculteurs ont été rencontrés individuellement par les partenaires agricoles en fin d'année afin d'évaluer les services environnementaux qu'ils ont rendus et calculer les paiements associés. Les **premiers versements ont été effectués en décembre.**

4

CONTINUER LA SENSIBILISATION DE TOUTES ET TOUS

Dans la continuité des démarches « captages prioritaires » (programmes d'actions en faveur de la protection de l'eau potable), la plaquette explicative « Cap sur l'eau potable » a été déclinée en trois panneaux portatifs, pouvant être exposés dans divers lieux et à différentes occasions. En octobre 2022, les panneaux ont notamment été utilisés pour une Rand'eau de 3 km au Mottier organisée par Bièvre Isère Communauté : une cinquantaine de personnes ont pu découvrir et échanger autour de bonnes pratiques mises en place par les agriculteurs afin d'améliorer la qualité de l'eau. Parmi les haltes proposées sur le parcours, les trois panneaux exposés par le SIRRA ont permis aux participants d'approfondir leurs connaissances sur les cycles de l'eau (petit et grand cycles), et de situer les points de captages prioritaires sur le territoire.

« Avec la multiplication des situations de tension autour de la ressource en eau, l'eau potable constitue un sujet de préoccupation majeure, dans lequel chacun a un rôle à jouer. »



PROTÉGER LE MILIEU

QUELQUES INFOS CLÉS

3 DIG* OBTENUES
*Déclaration d'Intérêt Général

2 DEMANDES DE RECONDUCTION



3 PLANS DE GESTION VALIDÉS
pour les zones humides des 4 Vallées

2 CONCERTATIONS EN COURS

1 NOUVEL OUTIL NUMÉRIQUE



1 BASSIN D'INFILTRATION RÉALISÉ
À la combe combayoud

1 KM DE RIVIÈRE RESTAURÉE,
la Gère,



RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

1 seuil supprimé = 600 mètres linéaires restaurés sur la Vega



L'entretien de la végétation, la restauration des zones humides et des continuités écologiques participent à restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, au service de l'environnement mais aussi de la prévention des inondations.

1

LA DIVERSITÉ NATURELLE DES ÉCOULEMENTS DE LA VEGA RETROUVÉE

On trouve sur la Vega de nombreuses espèces piscicoles comme la truite fario, le chabot et la loche. Pour leur permettre de remonter le cours d'eau et d'accomplir leur cycle biologique, **des travaux de restauration de la continuité écologique ont été opérés** sous maîtrise d'ouvrage du SIRRA sur la commune de Pont-Évêque au niveau du seuil « amont confluence Baraton ».

Cet ancien seuil n'ayant plus d'usage depuis des décennies, et afin de répondre à une obligation réglementaire, les travaux de démantèlement de l'ouvrage sur l'ensemble de sa largeur ont été entrepris, et le fond du lit et des berges ont été réaménagés. **Des arbres et arbustes ont été plantés afin de recréer un linéaire boisé continu, support de biodiversité.** Ces travaux ont permis de restaurer la libre circulation des espèces sur plus de 600 mètres linéaires. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GENEVRAY sous la maîtrise d'œuvre de Vincent Desvignes Ingénierie SARL. Le coût de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux), financièrement soutenue par l'Agence de l'Eau et le Département de l'Isère, s'élève à 69 371 € HT.

2

LES PROJETS DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE INAUGURENT LE NOUVEL OUTIL DE CONCERTATION EN LIGNE

Bien conscient qu'il n'est parfois pas possible pour les riverains d'être disponibles lors des réunions de concertation organisées en soirée, le SIRRA a lancé en 2022 **une plateforme dédiée à la concertation sur son site internet.** Cette page permet de consulter les documents des études en cours et l'utilisateur peut y partager sa vision, ses connaissances et ses attentes et ainsi participer à la construction collective du projet via un formulaire spécifique.

Ce nouvel outil a été testé à l'été 2022 sur deux projets de restauration morphologique de rivières : l'Ambalon à Savas-Mépin et Moidieu-Détourbe et le Charavoux à Charantonay.



AVANT TRAVAUX

APRÈS TRAVAUX

FOCUS

RESTAURATION ÉCO-MORPHOLOGIQUE DE LA GÈRE À EYZIN-PINET, UN PROJET DE RENATURATION AMBITIEUX

Sur la Commune d'Eyzin-Pinet, entre le Pont de « Chez Monsieur » et la « passerelle du Viannais », la Gère avait perdu en grande partie son caractère naturel et sa biodiversité. **Le projet a consisté à renaturer ce secteur d'environ un kilomètre en redonnant de l'espace à la Gère qui pourra alors dissiper son énergie lors des crues.** Cela favorisera également l'installation d'espèces végétales adaptées aux berges, permettant d'améliorer la biodiversité du site.

Sous maîtrise d'ouvrage du SIRRA, les travaux se sont déroulés en 3 phases principales : les travaux d'abattage et de débroussaillage de la végétation qui ont eu lieu en février et mars 2022, les travaux de terrassement lors de la période de basses eaux (juillet à septembre 2022) et les travaux de végétalisation des berges à l'automne-hiver 2022.

Les travaux ont comporté plusieurs opérations telles que l'élargissement du lit moyen et le reméandrage du lit vif, ou encore l'évacuation des nombreux murs en béton qui constituaient les berges sur divers secteurs. **Des éléments de diversification des écoulements et de caches piscicoles ont été mis en place dans le lit mineur avec la réutilisation des enrochements et des souches d'arbres issues des terrassements.**

Au-delà du lit principal qui a été retravaillé, ce

sont aussi 6 micro-mares, 2 bras secondaires et 2 zones humides qui ont été créés lors des travaux, participant à la diversité des milieux et à la mosaïque d'habitats.

Les berges ont été recouvertes d'une toile en fibre de coco biodégradable puis ensemencées par un mélange grainier spécialement adapté aux berges et aux zones humides. Les fascines de saules et les plantations d'arbres, de boutures de saules et d'arbustes, vont permettre de **recréer un véritable corridor écologique bordant le lit de la Gère en apportant ombrage, diversité, stabilité des berges et habitats pour de nombreuses espèces aquatiques et terrestres.**

En complément des travaux axés principalement sur la « rivière », des nichoirs à chiroptères (chauves-souris), des abris à loutres (catiches) et des hibernaculums ont été mis en place à proximité immédiate du cours d'eau, sur les emprises du projet.

Les travaux de terrassement et de génie écologique ont été réalisés par les entreprises GUINTOLI et GENEVRAY sous la maîtrise d'œuvre de NATURASCOP / HYDRO ECO. Le coût des travaux, financièrement soutenus par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (50%) et le Département de l'Isère (30%), s'élève à 509 879 € HT.



3

UN PROGRAMME D'ÉTUDES ET D' ACTIONS SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA VARÈZE ET DU SALUANT

Sur les bassins versants de la Varèze et du Saluant, le SIRRA a conduit une étude globale multithématique de fin 2020 à l'été 2022, afin **de définir un programme d'actions cohérent et adapté aux enjeux locaux.** Pour cela en 2021, un état des lieux et un diagnostic avaient été établis, amenant à la définition d'enjeux et d'objectifs. En 2022, ceux-ci ont été déclinés en un programme d'actions à engager dans les 5 prochaines années. Il est notamment programmé **de travailler sur les ripisylves et la prévention du risque d'embâcles à travers le renouvellement du plan de gestion et d'entretien de la végétation en 2023, accompagné d'une sensibilisation des riverains sur les bonnes pratiques d'entretien.** Une étude pour lutter contre les plantes invasives est également prévue dans un deuxième temps. Sur les thématiques des risques hydrauliques et de l'hydromorphologie, des actions spécifiques sur le ruissellement sur le bassin versant du Saluant et une étude sur les espaces de bon fonctionnement sur le bassin versant de la Varèze seront engagées dès 2023. Pour finir, s'y ajouteront des travaux pour **préserver les fonctionnalités écologiques des milieux avec des actions de restauration morphologique et de continuité écologique sur les cours d'eau, et une collaboration avec les professionnels forestiers pour préserver les milieux humides.**

4

VERS UNE GESTION DES ZONES HUMIDES DES BASSINS VERSANTS DU SIRRA

En 2019, pour l'Isère, l'inventaire départemental des zones humides a recensé **422 zones humides de plus de 1000 m²** sur le territoire du syndicat isérois des rivières Rhône aval, pour une superficie de 13290 hectares. Conscient de l'importance des zones humides pour le bon fonctionnement des bassins versants et des nombreux services écosystémiques qu'elles rendent, le SIRRA, via le Contrat de Rivière des 4 Vallées, s'est engagé à accompagner l'émergence de plans de gestion de zones humides ciblées et prioritaires sur le bassin versant. Dans ce cadre, le SIRRA a engagé en 2019 une étude pour l'élaboration de plans de gestion sur les zones humides du Marais de Charavoux (sur les communes d'Artas et Charantonay), de la Combe du Mariage (à Septème) et de la Vésonne (à Moidieu-Détourbe). Cette phase d'étude, complétée par des ateliers de concertation pour les zones humides du Marais de Charavoux et de la Combe du Mariage, s'est clôturée en décembre 2022, et a permis **d'identifier et de prioriser les actions à réaliser pour restaurer, gérer et préserver sur le long terme ces sites remarquables.** Les plans de gestion ont été validés fin 2022 par leurs comités de pilotage respectifs, pour une mise en œuvre des actions à partir de janvier 2023, jusque 2027. Concernant les zones humides situées dans le périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire, le SIRRA



s'est engagé via le Contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne à élaborer des plans de gestion sur certaines zones humides de la partie iséroise. Pour la partie drômoise, l'étude de priorisation engagée en 2016 et suspendue en 2017 a repris en 2022. Des diagnostics de terrain sur les zones humides de la partie drômoise du bassin versant ont été réalisés afin de permettre leur hiérarchisation courant 2023.

Cette étude permettra de réaliser un plan de gestion stratégique des zones humides concerté à l'échelle du bassin versant Bièvre Liers Valloire.

5

À CHAMPIER, DES AMÉNAGEMENTS POUR DÉCONNECTER UN RUISSEAU DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT, AMÉNAGER UNE ZONE HUMIDE ET D'INFILTRATION ET PROTÉGER DES CRUES

Pour répondre aux besoins et à l'accroissement de la population, Bièvre Isère Communauté a investi dans la nouvelle station d'épuration (STEP) des Charpillates, qui traite notamment les eaux usées de la commune de Champier. Or le ruis-

seau de la combe Combayoud se déversait dans le réseau unitaire de la commune et amenait en conséquence des eaux claires une bonne partie de l'année à la STEP, altérant son bon fonctionnement. La déconnection des eaux du ruisseau de la Combe Combayoud du système d'assainissement s'est avérée nécessaire pour permettre de régler ce dysfonctionnement.

Pour répondre à cette demande, le SIRRA a mené les travaux sur le dernier trimestre 2022, complétés par la création d'une zone humide alimentée fréquemment par le Combayoud.



Le principe des aménagements étudiés initialement est donc basé sur la réalisation d'un bassin muni d'une zone d'infiltration préférentielle, dans lequel une grande partie des eaux de la combe Combayoud sont détournées via un dalot situé sous la RD67 et la route d'accès au circuit automobile de Champier.

L'aménagement permet de stocker les eaux pour une crue biennale, représentant un volume de 4 500 m³. Une surverse permet d'évacuer les débits au-delà, et le foncier acquis permettra,

après quelques années d'observation, de revoir éventuellement le dimensionnement des travaux réalisés.

Une surface de 7 200m² a dû être décaissée, répartie en deux zones distinctes : une zone d'infiltration sur une surface de 1 450 m², ainsi qu'une zone humide sur une surface d'environ 800 m².

Le financement des travaux est assuré par le Département de l'Isère, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le SIRRA pour un coût total de 410 273 € HT.

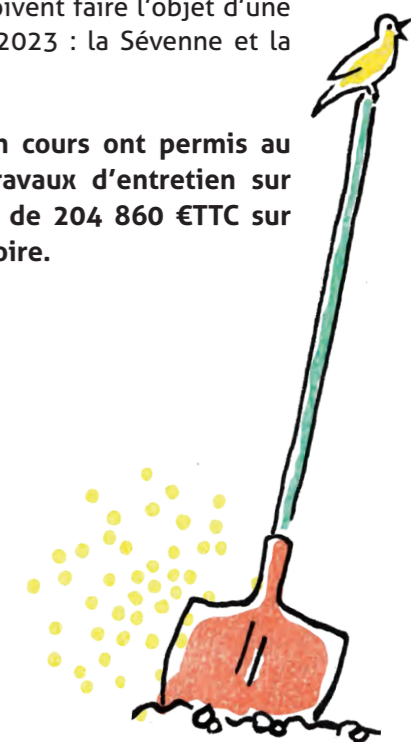
6

L'ENTRETIEN DES RIVIÈRES, LE SIRRA POURSUIT SON SOUTIEN AUX PROPRIÉTAIRES

La responsabilité de l'entretien régulier des berges reste la prérogative des propriétaires riverains.

Toutefois, le SIRRA au travers de ses plans de gestion, maintient son effort d'intervention lorsque cette dernière relève de l'intérêt général. À ce titre, trois nouvelles Déclarations d'Intérêt Général (DIG) ont été obtenues en janvier et juin 2022 pour une durée de 5 ans. Elles concernent respectivement les bassins de la Véga et de la Vesonne, de Bièvre Liers Valloire et la tête de bassin versant de la Galaure, et enfin de la Sanne. Deux bassins doivent faire l'objet d'une reconduction de DIG en 2023 : la Sévenne et la Varèze.

Les plans de gestion en cours ont permis au SIRRA d'engager des travaux d'entretien sur l'année 2022 à hauteur de 204 860 € TTC sur l'ensemble de son territoire.



FAIRE FACE AUX INONDATIONS

QUELQUES INFOS CLÉS



DES NOUVEAUX OUTILS DE PRÉVENTION À DISPOSITION
(Météo France, APIC, VigieCrues Flash)



**PAPI 4 VALLÉES
PAPI SANNE DOLON
ET ÉTUDE INONDABILITÉ BIÈVRE
LIERS VALLOIRE**

3 «Schémas d'aménagement hydraulique et environnemental» en cours de construction

2 PIÈGES À EMBÂCLES
créés pour près de **164 000 € HT**
de travaux

3 DÉMARCHES PARTICIPATIVES,
impliquant tous les acteurs locaux



1 JOURNÉE SAFARI



8 SESSIONS DE FORMATION DES ÉLUS
pour mieux faire face à la crise



La définition de stratégies globales à l'échelle des bassins est au cœur de la politique de prévention du risque inondation. Des programmes de travaux en émanent. Mais agir pour la prévention c'est aussi former, communiquer, surveiller, pour mieux faire face à la crise.

1

CONCERTER, RÉUNIR ET ÉLABORER DES SCENARIIS POUR CONSTRUIRE LES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENTAL POUR LES PAPI

Après la validation du diagnostic hydraulique et écologique des cours d'eau et de la vulnérabilité globale du territoire les années précédentes, les schémas d'aménagement hydraulique des bassins versants des 4 Vallées et Dolon-Sanne se poursuivent en 2022, dans le cadre des deux Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI). Par une démarche participative le SIRRA mobilise ses partenaires techniques et institutionnels. **L'ensemble des élus et des services techniques des intercommunalités et les acteurs locaux des mondes économique, agricole, environnemental se réunissent lors d'ateliers de travail et de concertation.**

En juin 2022, pour le PAPI 4 Vallées, a été partagé en atelier l'état des lieux de la vulnérabilité du territoire face aux risques d'inondation. Les participants ont pu compléter le diagnostic réalisé et initier la co-construction de la stratégie de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens sur le bassin versant (priorisation des secteurs et types d'enjeux, ambitions d'intervention).

Dans la même logique de construction d'une stratégie et de définition de scénarii pour le PAPI Dolon-Sanne, plusieurs types d'aménagement de protection contre les inondations ont été testés à l'aide de modélisations par les bureaux d'études pour vérifier leur efficacité. En parallèle, les membres du Comité technique de l'étude et les élus du SIRRA et de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône ont entamé une réflexion pour fixer des niveaux d'ambition et de protection afin d'orienter les choix d'aménagement. Plusieurs interventions du SIRRA ont eu lieu en 2022 dans les différentes instances pour présenter l'état d'avancement de l'étude et expliquer de manière pédagogique les grands principes de prévention des inondations.





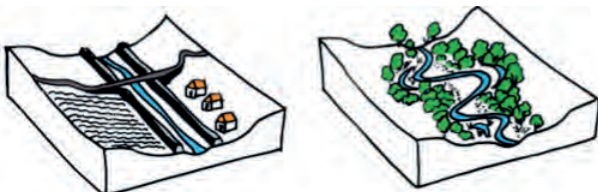
« Les objectifs poursuivis concourent à protéger les biens et les personnes dans les secteurs urbanisés pour réduire les dommages liés aux inondations importantes qui pourraient être plus fréquentes et destructrices à l'avenir. »

En 2022, le SIRRA poursuit sa réflexion sur sa stratégie de surveillance et d'anticipation des phénomènes de crues. Dans ce cadre, le syndicat entame sa structuration en interne et développe un accompagnement des collectivités de son territoire.

2

S'INFORMER POUR MIEUX AGIR...

Une réunion d'information à destination des 121 maires des communes du territoire s'est tenue le 29 juin 2022 en présence des services de Météo France et du Service de Prévision des Crues (SPC) Rhône amont Saône de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône Alpes afin de présenter les dispositifs existants pour l'avertissement aux pluies intenses et au risque de crue. Par un procédé de création de compte numérique, les outils APIC et Vigicrues Flash permettent aux autorités locales de gestion de crise d'être averties automatiquement de l'évolution des phénomènes hydro-météorologiques afin d'anticiper le déploiement d'actions de sauvegarde des personnes et des biens. L'abonnement aux services APIC et Vigicrues Flash est gratuit pour les préfetures, mairies, intercommunalités et opérateurs de réseaux. Il est nécessaire de s'inscrire en ligne sur le site



Ces échanges, menés sur les deux bassins versants, ont permis d'amorcer la définition de scénarii d'aménagement, mêlant parfois plusieurs types d'aménagement, qui seront discutés et présentés à l'ensemble des acteurs locaux au cours de l'année 2023.

apic-pro.meteofrance.fr et de créer un compte pour s'abonner et recevoir les avertissements localisés sur les communes souhaitées.

Le SIRRA dispose de ces outils également au titre de sa compétence GEMAPI. Une convention de partenariat a par ailleurs été signée entre le SIRRA et Météo France pour la mise à disposition d'informations météo. Cela permet au syndicat de rester informé de l'évolution de la situation météorologique et d'anticiper son action sur le territoire, en particulier au niveau des ouvrages qu'il a sous sa responsabilité (systèmes d'endiguements et ouvrages hydrauliques). La brochure explicative est disponible sur le site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

du bassin versant du Garon (SMAGGA) et le syndicat de rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) ont accueilli les élus du SIRRA pour une rencontre en salle et sur le terrain de leurs territoires respectifs. Cela a donné l'occasion d'appréhender et de comprendre les choix stratégiques faits en matière d'information et de mise à disposition d'outils pour l'avertissement aux crues et la surveillance des systèmes d'endiguement et des ouvrages hydrauliques. Grâce à un programme riche et inspirant, ceci a permis aux élus du SIRRA de fixer cette année en réunion de bureau les ambitions techniques et organisationnelles sur le sujet. La prochaine étape consiste à choisir un scénario d'instrumentation et définir des seuils de vigilance pour structurer et organiser l'avertissement aux crues.

3

... EN ALLANT NOTAMMENT À LA VISITE D'AUTRES TERRITOIRES : « SAFARI INONDATION »

Le SIRRA pilote une étude pour la mise en place d'un réseau de surveillance des crues sur son territoire. Après la réalisation de l'inventaire des points de mesure existants et des enjeux du territoire, l'année 2022 a été marquée par une réflexion autour de la définition de scénarii d'instrumentation du réseau hydrographique. Une journée d'échange a été organisée en partenariat avec l'Association Rivières Rhône-Alpes Auvergne (ARRA). D'autres structures de ayant déjà mis en place un système d'avertissement aux crues ont été rencontrées à cette occasion.

En outre, le syndicat d'aménagement et de gestion

4

NOUVELLE ÉTAPE POUR LE PROJET HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-SIMÉON-DE-BRESSIEUX

Après la validation en 2020 du schéma d'aménagement hydraulique et environnemental au stade faisabilité par l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels, une importante campagne de concertation publique a permis de présenter ce projet, dont les principaux objectifs sont :

- Améliorer la sécurité des habitants de la commune en réduisant le risque d'inondations ;
- Préserver l'environnement, grâce à la renaturation du lit de la Rivière Vieille, de la Baïse et du marais de Chardonnières ;

Ces temps d'échanges ont amélioré pour chacun,



FOCUS

LANCEMENT DE L'ÉTUDE GLOBALE DE GESTION DES INONDATIONS DU BASSIN BIÈVRE LIERS VALLOIRE

Sur le bassin Bièvre Liers Valloire (BLV), les épisodes de crue anciens (1988, 1993 ou 1999) ou récent (2021) ont rappelé le caractère vulnérable du territoire face au risque d'inondation et la nécessité de porter une politique ambitieuse de gestion de ce risque pour préserver les enjeux humains, économiques et environnementaux.

Dans ce contexte, le SIRRA a lancé mi-2022 une étude globale de gestion des inondations sur la partie iséroise du bassin BLV. Elle vise la réalisation d'un diagnostic complet de ce territoire afin d'actualiser et de compléter l'ensemble des connaissances relatives au fonctionnement des cours d'eau en crues et aux enjeux du territoire associés. Elle tend également à explorer divers scénarii de solutions afin d'élaborer un schéma d'aménagement hydraulique co-construit et vali-

dé par l'ensemble des acteurs locaux.

La démarche se veut participative en mobilisant les différentes parties prenantes au travers notamment d'ateliers de travail et de concertation qui seront organisés à chaque étape clef de l'étude.

Cette étude s'inscrit dans la stratégie globale du SIRRA consistant à doter et couvrir l'ensemble de son territoire d'outils de programmation (PAPIS, schéma d'inondabilité) visant à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation.

Prévue sur une période de 24 mois, le SIRRA a mandaté les cabinets ARTELIA (volet étude) et Contrechamp (volet concertation) pour sa réalisation. Le coût de l'étude s'élève à 395 350 € HT et bénéficie du soutien financier du Conseil Départemental de l'Isère à hauteur de 60 %.



la compréhension du territoire, la connaissance du projet et mis en exergue des pistes potentielles d'optimisation qui ont conduit le SIRRA, fin 2021, à enclencher une nouvelle phase du projet en le retravaillant autour de ses grands principes afin de le faire évoluer, et traduire au plus près les attentes du territoire.

Aussi, la maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée fin 2022, au groupement Hydrétudes / Téréo / Alp'études / Setis /Chambre d'Agriculture

de l'Isère / Contrechamp. Introduite par un important travail d'ajustement, associant les personnes ressources locales, cette nouvelle étape vise un calendrier prévisionnel de travaux en 2026. Parallèlement, des démarches foncières et agricoles portées respectivement par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et la Chambre d'agriculture de l'Isère, seront menées

pour garantir la réussite de cet ambitieux projet.



FOCUS

RÉPARER LES DOMMAGES ET PRÉVENIR LES INONDATIONS: LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

Les vallées de la Sanne et de la Sévenne sont régulièrement le théâtre de phénomènes d'inondation importants. Ces rivières peuvent affecter par leurs crues les enjeux humains et économiques locaux tels que la traversée urbaine de Salaise-sur-Sanne ou la zone industrielle (ZI) Leveau à Vienne.

Outre la mise en place d'ouvrages de protection contre les inondations (type digues), la prévention du risque de sur-inondation par formation d'embâcles est un levier d'action incontournable dans la définition d'une stratégie ambitieuse de lutte contre les inondations.

Généralement implantés en amont des zones à enjeux, les pièges à embâcles permettent de répondre à cet objectif en retenant les corps flottants (bois, souches, branches...) par la mise en place de poutres IPN verticales implantées dans le lit de la rivière.

Dans ce contexte, le SIRRA a porté, en 2022, la maîtrise d'ouvrage des travaux de création ou remise en état de deux pièges à embâcles sur ces rivières. Le coût des opérations (études et travaux) s'élève à 84 340 € HT pour le piège de la ZI Leveau et 79237 € HT pour celui de Salaise-sur-Sanne. Les travaux sur la Sanne ont été soutenus à hauteur de 30 % par le Conseil Départemental de l'Isère.



COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER

QUELQUES INFOS CLÉS



UNE NOUVELLE
PAGE FACEBOOK

**40 NOUVELLES
INSCRIPTIONS**

pour recevoir la newsletter en 2022



**2 PARTICIPATIONS
À DES FOIRES LOCALES**

**160 PERSONNES
RENCONTRÉES**



**15 CLASSES PARTENAIRES
DU PROGRAMME
D'ANIMATIONS SCOLAIRES**

en collaboration avec 5 structures d'animation

39 AVIS RENDUS

sur les documents d'urbanisme



Sensibilisation aux enjeux de l'eau, diffusion des bonnes pratiques, porter à connaissance et concertation autour des projets menés sur le territoire... les outils et les actions mis en place pour informer élus et habitants du territoire sont nombreux !

1

**UN TRAVAIL EN COMMISSIONS
ET DES RENDEZ-VOUS RÉGULIERS
POUR LA CLE, ACCOMPAGNÉS D'AC-
TIONS SUR LE TERRAIN**

La CLE et son Bureau se sont réunis à plusieurs reprises durant 2022 afin de rendre des avis sur les projets en lien avec l'eau et les milieux aquatiques sur le bassin versant et suivre la mise en œuvre du SAGE. La réunion de la CLE du 30 juin 2022 a été l'occasion de faire le bilan des années 2020 et 2021 des outils opérationnels découlant du SAGE: le Contrat de bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne et le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Bièvre Liers Valloire.

En plus des études et projets menés dans le cadre de la mise en œuvre des outils de gestion,

« Un programme d'animations scolaires a été proposé aux écoles des bassins versants de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne. »

Un appel à candidatures a été lancé et **12 classes** ont ainsi été retenues pour l'année scolaire **2021-2022**. Diverses animations en classe et à l'extérieur ont été réalisées par 5 structures d'animation partenaires de la CLE. Fort de son succès, le programme a été reconduit sur l'année scolaire **2022-2023** pour **12 nouvelles classes**.



2

DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION DIGITAUX

Après la création et la mise en ligne du nouveau site internet de la CLE, le SIRRA continue de développer sa présence et sa notoriété grâce aux outils numériques, avec notamment la création d'une page Facebook. Il est ainsi possible de retrouver toutes les actualités du syndicat, les

événements et les rendez-vous ouverts à tous, organisés sur le territoire, et de partager ces informations facilement.

Créée en septembre 2022, la page compte fin décembre environ 70 abonnés, et l'audience continue à s'amplifier au fil des publications.



FOCUS

ET DE NOUVEAUX RENDEZ-VOUS SUR LE TERRITOIRE !

Au cours du dernier trimestre 2022, le SIRRA est allé à la rencontre des habitants du territoire à l'occasion d'événements grand public comme la foire de Vienne, le samedi 8 octobre, et celle de Sablons, le samedi 19 novembre. L'accent a été mis lors de ces rendez-vous sur la sensibilisation des habitants du territoire au risque inondation.

À Vienne, l'action s'est déroulée dans le cadre du Plan d'actions « Tous résilients face aux risques » engagé en 2021 par le ministère de la transition écologique. En plus des supports de communication décrivant les Programmes d'Actions et de Prévention des

Inondations du territoire, plusieurs panneaux avec des photos et articles autour des crues passées étaient exposés.

Deux animations sont venues compléter le programme proposé afin de sensibiliser, informer et acculturer tous les citoyens aux risques d'inondation.

Grâce à « la balade des hydromachines » chacun a pu découvrir l'impact des aménagements d'un fleuve sur les inondations, en essayant plusieurs scénarios et en visualisant leurs conséquences en amont et en aval. En complément, petits et grands ont pu découvrir une maquette créée par EducaRisk, mettant en situation des personnages au sein d'une ville soumise à un épisode de crue, et ainsi apprendre les bons gestes et les bons réflexes à avoir en cas d'inondation.



Face à l'intérêt manifesté, le SIRRA a renouvelé l'expérience, accompagné de la balade des hydromachines lors de la Foire de Sablons. Une opportunité pour échanger avec les habitants d'un autre territoire où, là aussi, les enjeux en matière d'inondation sont forts et les actions du SIRRA à venir.

Au fil de ces deux journées, ce sont environ 160 personnes qui se sont arrêtées pour échanger et participer aux animations.



Agents du SIRRA et élus présents ont pu répondre aux interrogations et informer les citoyens sur les programmes et les moyens d'actions près de chez eux.

3

ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES D'URBANISME ET AVIS RENDUS

Le SIRRA continue son accompagnement auprès des collectivités membres, en leur proposant un appui à la fois sur l'élaboration de leur document d'urbanisme, mais aussi lors de l'instruction des demandes d'urbanisme.

Trois EPCI sollicitent régulièrement le SIRRA pour qu'il émette son avis sur les permis de construire, permis d'aménager ou autres demandes, le plus souvent dans des secteurs sujets à des risques de ruissellements ou de débordements.



4

RESTITUTION ILLUSTRÉE DES RÉSULTATS DU CONTRAT VERT ET BLEU

En 2022, 39 avis ont été rendus, soit une moyenne de 3 projets par mois pour lesquels le SIRRA veille à ce que les constructions s'adaptent aux risques présents.

Cette année écoulée, les élus du SIRRA ont également affirmé leur volonté que le SIRRA soit force de propositions lors des révisions de documents d'urbanisme sur :

- La transmission des connaissances pour faire des choix d'urbanisme avertis, en lien avec les dernières études produites à la fois sur la ressource en eau à préserver, mais aussi sur la connaissance des risques ;
- La présence de l'eau dans les territoires comme un élément attractif à valoriser (espace vert, îlot de fraîcheur, site de mobilité douce ...)
- L'acceptation du risque pour permettre un aménagement du territoire plus résilient.

Début 2022, plusieurs outils de communication ont été produits pour valoriser les résultats du Contrat Vert et Bleu Bièvre Liers Valloire qui s'est terminé fin décembre 2021. Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Isère et le SIRRA, en collaboration avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère et l'association Bièvre Liers Environnement, ont créé pour diffusion aux communes et aux partenaires du CVB : une carte interactive, une affiche bilan illustrée et deux vidéos.

Ces documents présentent les résultats des 6 ans d'actions, menées par les 17 partenaires du CVB, en faveur des trames vertes et bleues entre 2016 et 2021. Ils sont également accessibles au grand public sur les sites internet du SIRRA et du CEN Isère.



CONTRAT VERT ET BLEU
Bièvre - Valloire

52 actions engagées
17 maîtres d'ouvrage mobilisés
7 millions d'€
5 financeurs
soit 5.8 millions d'€

URBANISME ET REGLEMENTATION

100% des PLUI du territoire ont pris en compte LES ENJEUX TRAMES VERTES ET BLEUES

RESORPTION DE POINTS DE CONFLITS AVEC LA FAUNE

5 écoducs créés
138 PIÈGES À FAUNE RECENSÉS
5 km de barbelés éliminés
23 échappatoires posés dans des abreuvoirs
2 détecteurs à faune installés
11 Points d'écrasement majeurs résorbés

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

7 études menées
3 vont donner lieu à des travaux
4 pour la connaissance du fonctionnement des trames vertes et agricoles

... et les efforts se poursuivent !



SUIVRE LES OUVRAGES



Le recensement, la régularisation administrative et l'entretien des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques sont de la responsabilité du SIRRA. Il s'agit même de sa seule obligation réglementaire de moyens parmi toutes ses compétences.

QUELQUES INFOS CLÉS



LA COMPÉTENCE
OBLIGATOIRE
du SIRRA



1 ÉTUDE DE DANGER (EDD)
en cours sur Saint-Romain-de-Surieu

20 SYSTÈMES
D'ENDIGUEMENT
à régulariser



1er SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

classe B régularisé en Isère,
digues + bassin de la Fontanaise

5723 PERSONNES
PROTÉGÉES

à Salaise-sur-Sanne

1 CONVENTION DE SURVEILLANCE

du système d'endiguement signé
avec la commune



FOCUS

LE SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE LA SANNE AVAL

Pour rappel un système d'endiguement se compose d'une ou plusieurs digues et ouvrages hydrauliques, conçus pour défendre une zone protégée contre les inondations, jusqu'à un niveau de crue défini.

Le système d'endiguement de la Sanne aval, localisé sur les communes de Salaise-sur-Sanne et Sablons, a été autorisé au titre du code de l'environnement par arrêté préfectoral du 27 juillet 2022. Il s'agit du premier système d'endiguement autorisé sur le territoire du SIRRA et plus largement sur l'ensemble du département de l'Isère.

Constitué de 5 sous-systèmes et d'un bassin de rétention, le système d'endiguement s'étend sur un linéaire de digues de 5 km. Il protège une population de 5 723 personnes, ce qui le catégorise en classe B. Le niveau de protection est assez hétérogène suivant les sous-systèmes, il va d'une crue quinquennale (Q5) à une crue cinquantennale (Q50) suivant les secteurs. Depuis la publication de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2022, le SIRRA est devenu gestionnaire du système d'endiguement de la Sanne aval.

Plusieurs outils ont donc été mis en place pour assurer le suivi et la surveillance des digues. Une convention de surveillance a été signée avec différents acteurs locaux, afin de cadrer le rôle de chacun : le Syndicat Mixte INSPIRA pour la surveillance du bassin de rétention, la mairie de Salaise-sur-Sanne pour la surveillance des digues et la Communauté de communes EBER pour la



surveillance des ouvrages de fermeture des réseaux pluviaux (vannes et clapets). Le SIRRA ne disposant pas actuellement d'astreinte, il a fait appel au service d'astreinte de la commune de Salaise-sur-Sanne pour assurer une surveillance en cas de crue hors période ouvrable (nuits, week-end et jours fériés). Plusieurs échelles limnimétriques vont être mises en place dans la Sanne pour pouvoir réaliser un suivi des hauteurs d'eau en crue et déclencher le cas échéant les différents niveaux d'alerte. Des visites de surveillance programmées seront réalisées deux fois par an par des agents du SIRRA, pour vérifier le bon état des digues. Il s'agit de surveiller l'évolution des désordres identifiés lors de précédentes visites et constater l'apparition éventuelle de nouveaux désordres. D'autre part une Visite Technique Approfondie sera réalisée tous les 5 ans par un bureau d'étude agréé « digues et barrages », afin de réaliser une inspection plus poussée des ouvrages, avec un regard extérieur. Le bureau d'étude réalise des préconisations d'entretiens et de travaux pour les désordres qui le nécessitent.



1

FUTURS SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

En 2021, un premier inventaire des systèmes d'endiguement a été réalisé sur l'ensemble du territoire du SIRRA. En fonction des nouvelles données disponibles et de l'avancée des différentes études sur le territoire (études Programme d'actions de prévention des inondations, étude globale de gestion des inondations du bassin Bièvre Liers Valloire), cet inventaire est précisé.

En 2022, un accord cadre a été passé avec le Bureau d'étude Lombardi, qui réalisera les prochains dossiers d'autorisation de système d'endiguement sur le territoire des 4 vallées et de la Varèze, entre 2023 et 2026. 3 dossiers en préparation pour lancer EDD en 2023 à Vienne, Saint-Just-Chaleyssin et Saint-Alban-du-Rhône et seront déposés au premier tri-

mestre 2024.

Sur le territoire Dolon-Sanne, un système d'endiguement va faire l'objet d'une demande d'autorisation. Localisé sur la commune de Saint-Romain-sur-Sanne, son dossier est en cours de réalisation et sera déposé avant le 30 juin 2023 pour pouvoir bénéficier d'une procédure simplifiée (absence d'enquête publique).

Sur le territoire Bièvre Liers Valloire, les systèmes d'endiguements vont être identifiés et leurs rôles précisés dans le cadre de l'étude globale de gestion des inondations, actuellement en cours. Dans un deuxième temps, les dossiers d'autorisations seront réalisés.

Une fois qu'un système d'endiguement est autorisé, celui-ci peut nécessiter la réalisation de travaux de confortement pour améliorer sa tenue et éventuellement augmenter son niveau de protection. C'est le cas pour le système d'endiguement de la Sanne aval, qui fait actuellement l'objet d'un projet d'aménagement dans le cadre du PAPI Dolon-Sanne.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Compte Administratif 2021 fait apparaître un résultat cumulé (incluant les excédents et déficits antérieurs) de 1 247 432.08 €.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement du SIRRA est financé par les contributions des EPCI et collectivités membres et le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Département de l'Isère, de la Drôme et de l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement les charges de personnel et les dépenses à caractère général dont les études de connaissance, en particulier celle relative à la mise en œuvre du SAGE, ainsi que l'entretien de la ripisylve et des ouvrages.

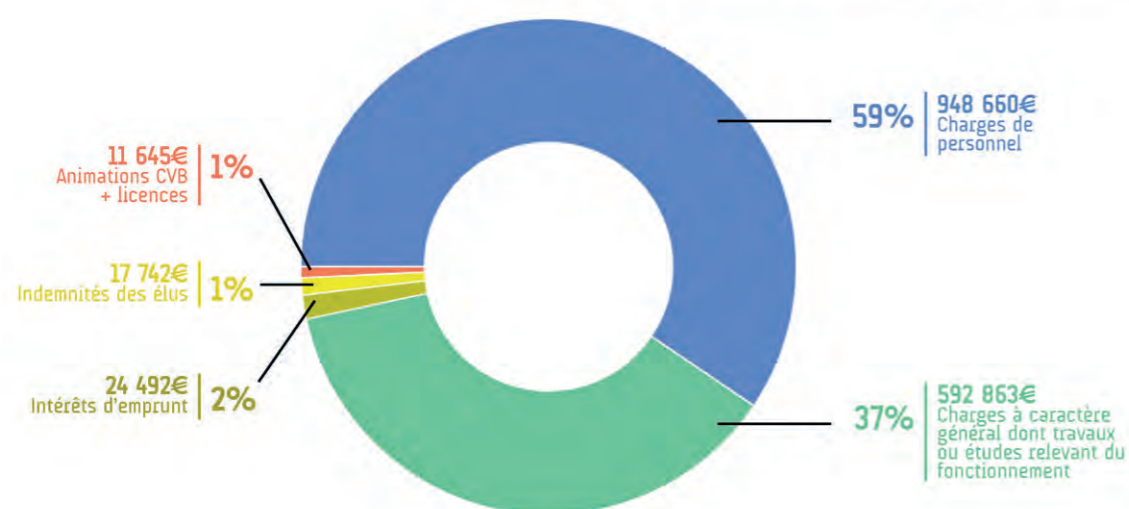
Les charges de personnel ont augmenté de 11.79% par rapport à 2021 du fait du renforcement de

l'équipe et de la hausse du point d'indice. Si l'enveloppe dédiée à l'entretien de la végétation et des ouvrages allouée est restée stable, les dépenses engagées pour les études relevant du fonctionnement ont doublé du fait du lancement des études du SAGE.

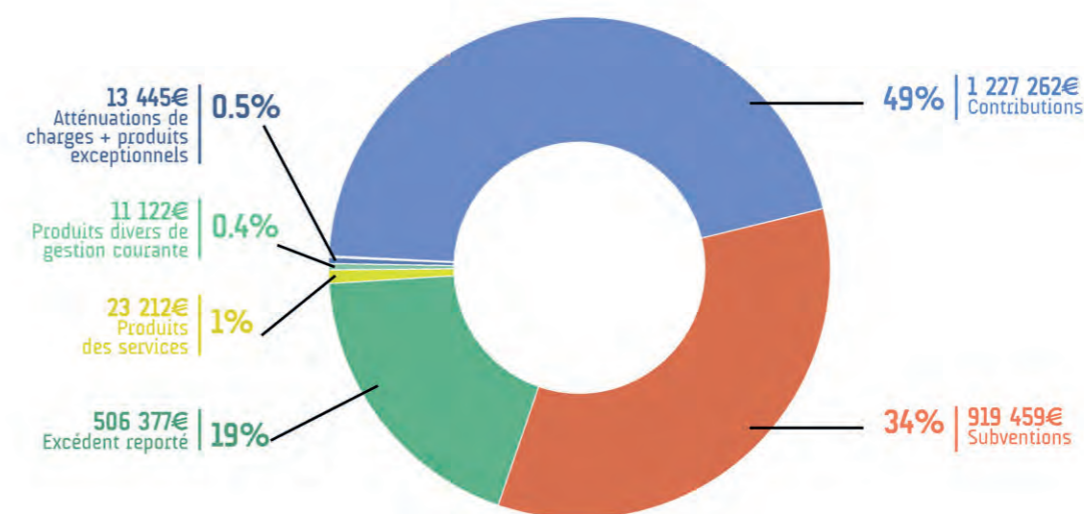
Le SIRRA n'a pas contracté d'emprunt en 2022. L'encours au 31/12/2022 de 1.62 M€ représente une dette raisonnable puisque la capacité de désendettement est de 2.6 années si le SIRRA consacrait l'intégralité de son épargne brute.

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui mesure la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, atteint 1 105 475€ en 2022. Le résultat propre à l'exercice 2022, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, s'établit à un excédent de 617 725€

Principaux postes de dépenses
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 595 402€.



Principaux postes de recettes
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 700 877€.



L'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du SIRRA sont issues des aides financières de ses partenaires.

Les subventions attribuées par l'Agence de l'eau, le Département de l'Isère, la Région AURA et l'Etat représentent 25% des recettes en 2022. Ce taux est proportionnellement faussé du fait de l'importante subvention perçue de l'Agence de l'eau pour le dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE), qui sera reversée en totalité aux agriculteurs engagés. Ainsi corrigé le taux d'aide des financeurs pour les projets atteint 45%.

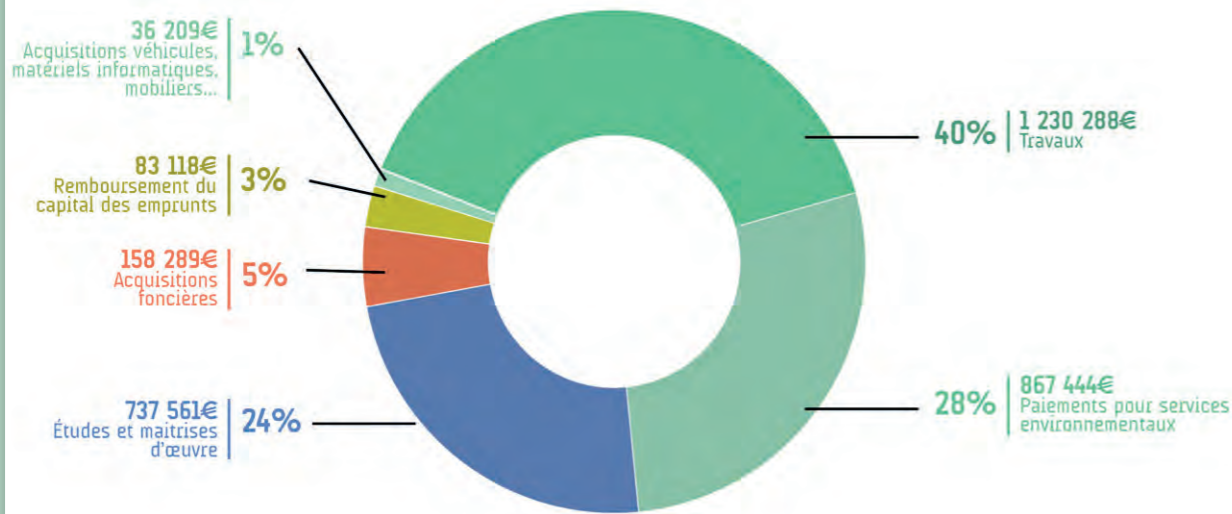
Le SIRRA a engagé un volume de 24% des dépenses en études et maîtrise d'œuvre et de 40% pour les travaux. Ils sont complétés par des acquisitions foncières, préalables et indispensables à leur mise en œuvre. Cette répartition en dépenses est également faussée du fait du décaissement des aides versées aux agriculteurs dans le cadre des PSE, sans quoi la part des travaux atteint en réalité 55% du fait d'un grand nombre de projets arrivés en phase chantier et réalisés cette année.

Ainsi si le volume de dépenses pour les études et les maîtrises d'œuvre est resté stable, le volume des dépenses de foncier et de travaux a doublé par rapport à 2021.

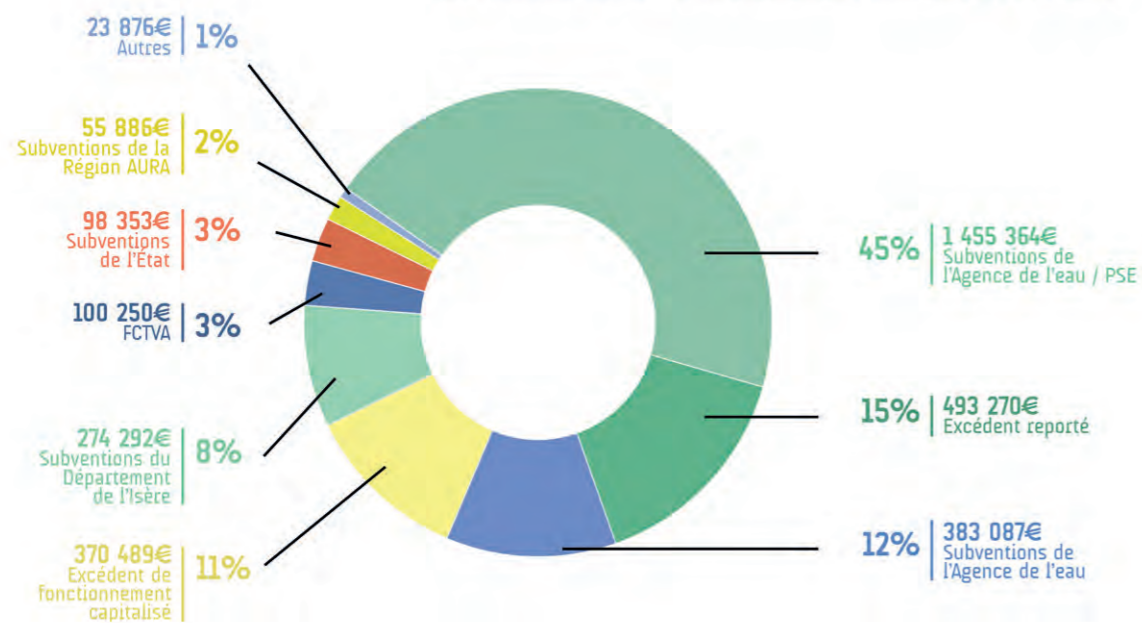
L'épargne brute dégagée par la section d'investissement, qui mesure la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, atteint 141 958€ en 2022. Le résultat propre à l'exercice 2021, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, s'établit à un déficit de 369 941€, les subventions au titre des travaux réalisés allant être perçues seulement en 2023.



Principaux postes de dépenses
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 112 909€.



Principaux postes de recettes
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 254 867€.



LES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES et NON MEMBRES DU SIRRA

Chaque EPCI ou collectivité membre finance les actions sur les parties des sous-bassins composant son territoire, dont les actions relatives à la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE qui sont également co-financées par les EPCI non membres

du SIRRA mais membres de la CLE.

Pour 2022 les contributions des EPCI s'élèvent à 1 221 617€ (1 204 426€ pour les membres et 17 191€ pour les non membres) et celle du Département de l'Isère à 54 232€.

SOUS-BASSINS	MEMBRES DU SIRRA						NON-MEMBRES DU SIRRA FINANCEURS DE LA CLE			TOTAL
	VCA	EBER	BIC	CCND	BE	CD38	CAPV	CCVD	CCPDA	
CLE	-	4 376€	9 068€	-	2 504€	-	210€	63€	4 818€	21 039€
4 VALLÉES	283 665€	-	71 680€	31 655€	-	-	-	-	-	387 000€
BLV	-	26 189€	124 711€	-	23 570€	-	-	-	-	174 470€
SV	9 105€	147 894€	-	-	-	-	-	-	-	156 999€
CLE / SIRRA	9 148€	9 148€	9 148€	3 921€	2 614€	3 921€	500€	150€	11 450€	50 000€
SIRRA	117 393€	117 393€	117 393€	50 311€	33 541€	50 311€	-	-	-	486 342€
TOTAL	419 311€	305 000€	332 000€	85 887€	62 229€	54 232€	710€	213€	16 268€	1 275 850€

Volumes de dépenses d'opération
Par typologie et par sous-bassins

VOLUMES DE DÉPENSES / TYPOLOGIE	SOUS-BASSINS				TOTAL
	4 Vallées	Bièvre Liers Valloire	Sage Bièvre Liers Valloire	Sanne-Varèze	
ENTRETIEN VÉGÉTATION ET OUVRAGE	56 381,46€	32 952,18€	-	84 822,29€	174 155,93€
AUTRES PRESTATIONS, ÉTUDES DE FONCTIONNEMENT	38 542,00€	41 276,02€	116 128,20€	36 292,90€	232 239,12€
ETUDES ET MAÎTRISE D'OEUVRE	275 381,11€	307 997,53€	13 475,52€	140 707,21€	737 561,37€
FONCIER	2 009,60€	51 567,00€	-	104 711,12€	158 287,72€
TRAVAUX	735 010,70€	385 937,24€	12 508,00€	109 340,29€	1 242 796,23€
TOTAL	1 107 324,87€	819 729,97€	142 111,72€	475 873,81€	2 545 040,37€

RAPPORT ANNUEL 2022
Directeur de publication: Franck POURRAT
Coordination et rédaction: Sarah BEAUMONT
Contributeurs: Équipe du SIRRA
Crédits photos: SIRRA
Illustrations et mise en page: Audrey COLLOMB
Impression: Saint-Jean Calendriers



PRÉSERVER. PROTÉGER.
GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU



SIRRA

366, rue Stéphane Hessel - ZAC des Basses Echarrières - 38440 Saint-Jean-de-Bournay
04.74.59.73.08
contact@sirra.fr / www.sirra.fr

Antenne du SIRRA-Secrétariat de la CLE

28, rue Français – 38270 Beaurepaire
04.74.79.86.48
cleblv@sirra.fr / www.cle-bievre-liers-valloire.fr

les actions du SIRRA sont réalisées avec le soutien de ces principaux financeurs

